RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00487
Numéro SIREN : 810 907 873
Nom ou dénomination : ABALONE TT 26

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2018 sous le numéro de dépôt B2018/009799

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

755406

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/009799**
n° de gestion : **2015B00487**
n° SIREN : **810 907 873 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 20/11/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ABALONE TT 26 - Société par actions simplifiée
6 rue Des Écoles 26130 Saint-paul-trois-chateaux -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS (DROME)

755406

SAS ABALONE TT 26
26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX

97999 DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS LE 15 OCT. 2018

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice 31/12/201	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	5 890.00	5 890.00				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	13 453.49	5 923.04	7 530.45	9 264.50	-1 734.05	-18.72
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	5 690.00		5 690.00	2 000.00	3 690.00	184.50
	Autres immobilisations financières	1 200.00		1 200.00	1 200.00		
	Total II	26 233.49	11 813.04	14 420.45	12 464.50	1 955.95	15.69
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	406 563.23	530.50	406 032.73	272 423.68	133 609.05	49.04
	Autres créances	391 279.35		391 279.35	259 367.75	131 911.60	50.86
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	5 309.80		5 309.80	4 115.87	1 193.93	29.01
	Total III	803 152.38	530.50	802 621.88	535 907.30	266 714.58	49.77
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	829 385.87	12 343.54	817 042.33	548 371.80	268 670.53	48.99

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 6 890.00
(3) Dont à plus d'un an 5 929.00

CECOM

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 121 000)	121 000.00	121 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	106.55		106.55	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 024.46		2 024.46	
	Report à nouveau		-59 135.88	59 135.88	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	39 305.46	61 266.89	-21 961.43	-35.85
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	162 436.47	123 131.01	39 305.46	31.92
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	14 772.22	2 210.85	12 561.37	568.17
	Emprunts et dettes financières diverses	39 643.00		39 643.00	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 811.87	56 317.91	19 493.96	34.61
	Dettes fiscales et sociales	523 005.56	365 997.26	157 008.30	42.90
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 373.21	714.77	658.44	92.12
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	654 605.86	425 240.79	229 365.07	53.94
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	817 042.33	548 371.80	268 670.53	48.99
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	654 605.86	425 240.79		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2016 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	2 037 451.08		2 037 451.08	1 289 455.46	747 995.62	58.01
Chiffre d'affaires NET	2 037 451.08		2 037 451.08	1 289 455.46	747 995.62	58.01
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			22 409.97	14 786.37	7 623.60	51.56
Autres produits			2.43	2.94	-0.51	-17.35
Total des Produits d'exploitation (I)			2 059 863.48	1 304 244.77	755 618.71	57.94
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			209 608.80	142 502.23	67 106.57	47.09
Impôts, taxes et versements assimilés			35 709.79	19 574.09	16 135.70	82.43
Salaires et traitements			1 428 220.48	905 843.66	522 376.82	57.67
Charges sociales			301 341.33	215 025.14	86 316.19	40.14
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 524.05	4 304.53	-1 780.48	-41.36
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			530.50	783.49	-252.99	-32.29
Dotations aux provisions						
Autres charges			2 641.98	3.39	2 638.59	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 980 576.93	1 288 036.53	692 540.40	53.77
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			79 286.55	16 208.24	63 078.31	389.17
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	235.31	153.31	82.00	53.49
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	235.31	153.31	82.00	53.49
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	573.40	94.66	478.74	505.75
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	573.40	94.66	478.74	505.75
2. Résultat financier (V-VI)	-338.09	58.65	-396.74	-676.45
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	78 948.46	16 266.89	62 681.57	385.33
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		45 000.00	-45 000.00	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		45 000.00	-45 000.00	-100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	39 643.00		39 643.00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	39 643.00		39 643.00	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-39 643.00	45 000.00	-84 643.00	-188.10
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	2 060 098.79	1 349 398.08	710 700.71	52.67
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 020 793.33	1 288 131.19	732 662.14	56.88
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	39 305.46	61 266.89	-21 961.43	-35.85

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 817 042.33 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 037 451.08 Euros et dégageant un bénéfice de 39 305.46 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice précédent, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre suivante :
- au 31/12/2016 : 45 000 euros

Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice, le retour constaté est de 39 643 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 86 467€. La société a demandé un préfinancement au titre de ce mécanisme.
Le CICE a permis au groupe ABALONE d'accentuer son developpement en ouvrant de nouvelles agences et en recrutant de nouveaux collaborateurs.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 890		
Installations générales agencements aménagements divers	5 403		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 260		790
TOTAL	12 663		790
Prêts, autres immobilisations financières	3 200		3 690
TOTAL	3 200		3 690
TOTAL GENERAL	21 753		4 480

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 890	5 890
Installations générales agencements aménagements divers			5 403	5 403
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 050	8 050
TOTAL			13 453	13 453
Prêts, autres immobilisations financières			6 890	6 890
TOTAL			6 890	6 890
TOTAL GENERAL			26 233	26 233

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 890			5 890
Installations générales agencements aménagements divers	1 294	963		2 257
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 105	1 561		3 666
TOTAL	3 399	2 524		5 923
TOTAL GENERAL	9 289	2 524		11 813

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	963				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 561				
TOTAL	2 524				
TOTAL GENERAL	2 524				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	783	531	783		531
TOTAL	783	531	783		531
TOTAL GENERAL	783	531	783		531
Dont dotations et reprises d'exploitation		531	783		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	5 690	5 690	
Autres immobilisations financières	1 200	1 200	
Clients douteux ou litigieux	637	637	
Autres créances clients	405 927	405 927	
Impôts sur les bénéfices	52 321	46 392	5 929
Taxe sur la valeur ajoutée	12 475	12 475	
Groupe et associés	316 289	316 289	
Débiteurs divers	10 194	10 194	
Charges constatées d'avance	5 310	5 310	
TOTAL	810 042	804 113	5 929
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	3 690		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	14 772	14 772		
Fournisseurs et comptes rattachés	75 812	75 812		
Personnel et comptes rattachés	128 328	128 328		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	256 044	256 044		
Taxe sur la valeur ajoutée	101 753	101 753		
Autres impôts taxes et assimilés	36 879	36 879		
Groupe et associés	39 643	39 643		
Autres dettes	1 373	1 373		
TOTAL	654 606	654 606		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 100			12 100

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	10 194
Total	10 194

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	168
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 662
Dettes fiscales et sociales	97 080
Autres dettes	1 373
Total	135 284

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 310
Total	5 310

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 027euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes .

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	2 693
Total (1)	2 693

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	123 594
Total	123 594

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	615
50 à 54 ans	6 à 10 ans	
40 à 49 ans	11 à 20 ans	
30 à 39 ans	21 à 30 ans	172
moins de 30 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		787

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5%
- taux d'inflation : 2%
- taux d'actualisation : 2%

ABALONE TT 26
Société par actions simplifiée
Au capital de 121 000,00 euros
Siège social : 6, rue des Ecoles – 26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
810 907 873 RCS ROMANS

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Certifiés conformes,
LE PRESIDENT



ABALONE TT 26
Société par actions simplifiée
Au capital de 121 000,00 euros
Siège social : 6, rue des Ecoles – 26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
810 907 873 RCS ROMANS

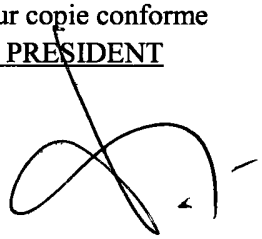
DECISION ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE 15 JUIN 2018
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME DECISION
L'Associée unique décide d'affecter résultat bénéficiaire de 39 305,46 euros de la manière suivante :

ORIGINE		
Résultat de l'exercice		39 305,46 €
Autres réserves		2 024,46 €
Report à nouveau		0,00 €
AFFECTATION		
Dotations aux réserves		
A la réserve légale	1 965,27 €	
Aux autres réserves	39 364,65 €	
Autres		
Report à nouveau	0,00 €	
TOTAL	**41 329,92 €**	**41 329,92 €**

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Pour copie conforme
LE PRESIDENT



greffe

KPMG S.A.
89 Rue des Cinq Chemins
CS 14109
50009 Saint Lô Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 33 77 14 14
Télécopie : +33 (0)2 33 05 22 31
Site internet : www.kpmg.fr

ABALONE TT 26 S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

ABALONE TT 26 S.A.S.

6 rue des Ecoles
26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

Ce rapport contient 16 pages

Référence : YB-12-17-21

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R C S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
89 Rue des Cinq Chemins
CS 14109
50009 Saint Lô Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 33 77 14 14
Télécopie : +33 (0)2 33 05 22 31
Site internet : www.kpmg.fr

ABALONE TT 26 S.A.S.

Siège social : 6 rue des Ecoles
26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX
Capital social : €.121 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société Abalone TT 26 S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT 26 S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société Abalone TT 26 S.A.S., décrite dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 11 juin 2018

KPMG S.A.

Yohann Bossard
Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT 26 — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 6 RUE DES ECOLES 26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 81090787300014 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122017 Net 3	N-1 31122016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 890	AG 5 890		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	13 453	AU 5 923	7 530	9 265
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	5 690	BG	5 690	2 000
	Autres immobilisations financières*	BH	1 200	BI	1 200	1 200
	TOTAL (II)	BJ	26 233	BK 11 813	14 420	12 465
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	406 563	BY 531	406 033	272 424
	Autres créances (3)	BZ	391 279	CA	391 279	259 368
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF		CG		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 310	CI	5 310	4 116
	TOTAL (III)	CJ	803 152	CK 531	802 622	535 907
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	829 386	1A 12 344	817 042	548 372

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 6 890 | (3) Part à plus d'un an : CR 5 929

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

CECOM

QUADRATUS Informatique

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT 26 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 121 000)	DA	121 000	121 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	107	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 024	
	Report à nouveau	DH		(59 136)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	39 305	61 267
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	162 436	123 131
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	14 772	2 211
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	39 643	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	75 812	56 318
	Dettes fiscales et sociales	DY	523 006	365 997
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 373	715
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	654 606	425 241
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	817 042	548 372

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	654 606	425 241
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	14 604	1 773

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT 26 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	2 037 451	FH		FI	2 037 451	1 289 455
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 037 451	FK		FL	2 037 451	1 289 455
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	22 410	14 786
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	3
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 059 863	1 304 245
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	209 609	142 502
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	35 710	19 574
	Salaires et traitements*					FY	1 428 220	905 844
	Charges sociales (10)					FZ	301 341	215 025
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	2 524	4 305
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	531	783
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2 642	3
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 980 577	1 288 037
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	79 287	16 208
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	235	153
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	235	153
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	573	95
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	573	95
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(338)	59
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	78 948	16 267

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT 26 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		45 000
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		45 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	39 643	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	39 643	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(39 643)	45 000
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 060 099	1 349 398
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 020 793	1 288 131
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	39 305	61 267
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	21 626	14 786
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	obligatoires	A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
RETOUR MF SUBVENTION EQUILIBRE	39 643	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

SAS ABALONE TT 26
6 RUE DES ECOLES

26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

CECOM

ZA DE LA CROIX CARREE
50180 AGNEAUX
02 33 57 53 89

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 817 042.33 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 037 451.08 Euros et dégageant un bénéfice de 39 305.46 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice précédent, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre suivante :
- au 31/12/2016 : 45 000 euros

Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice, le retour constaté est de 39 643 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 86 467€. La société a demandé un préfinancement au titre de ce mécanisme.
Le CICE a permis au groupe ABALONE d'accentuer son developpement en ouvrant de nouvelles agences et en recrutant de nouveaux collaborateurs.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 890		
Installations générales agencements aménagements divers	5 403		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 260		790
TOTAL	12 663		790
Prêts, autres immobilisations financières	3 200		3 690
TOTAL	3 200		3 690
TOTAL GENERAL	21 753		4 480

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 890	5 890
Installations générales agencements aménagements divers			5 403	5 403
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 050	8 050
TOTAL			13 453	13 453
Prêts, autres immobilisations financières			6 890	6 890
TOTAL			6 890	6 890
TOTAL GENERAL			26 233	26 233

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 890			5 890
Installations générales agencements aménagements divers	1 294	963		2 257
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 105	1 561		3 666
TOTAL	3 399	2 524		5 923
TOTAL GENERAL	9 289	2 524		11 813

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	963				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 561				
TOTAL	2 524				
TOTAL GENERAL	2 524				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	783	531	783		531
TOTAL	783	531	783		531
TOTAL GENERAL	783	531	783		531
Dont dotations et reprises d'exploitation		531	783		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	5 690	5 690	
Autres immobilisations financières	1 200	1 200	
Clients douteux ou litigieux	637	637	
Autres créances clients	405 927	405 927	
Impôts sur les bénéfices	52 321	46 392	5 929
Taxe sur la valeur ajoutée	12 475	12 475	
Groupe et associés	316 289	316 289	
Débiteurs divers	10 194	10 194	
Charges constatées d'avance	5 310	5 310	
TOTAL	810 042	804 113	5 929
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	3 690		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	14 772	14 772		
Fournisseurs et comptes rattachés	75 812	75 812		
Personnel et comptes rattachés	128 328	128 328		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	256 044	256 044		
Taxe sur la valeur ajoutée	101 753	101 753		
Autres impôts taxes et assimilés	36 879	36 879		
Groupe et associés	39 643	39 643		
Autres dettes	1 373	1 373		
TOTAL	654 606	654 606		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 100			12 100

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	10 194
Total	10 194

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	168
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 662
Dettes fiscales et sociales	97 080
Autres dettes	1 373
Total	135 284

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 310
Total	5 310

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 027euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes .

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	2 693
Total (1)	2 693

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	123 594
Total	123 594

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	615
50 à 54 ans	6 à 10 ans	
40 à 49 ans	11 à 20 ans	
30 à 39 ans	21 à 30 ans	172
moins de 30 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		787

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5%
- taux d'inflation : 2%
- taux d'actualisation : 2%